

INSECTICIDE ARENA™ 50 WDG

INSECTICIDE

USAGE COMMERCIAL

GROUPE	4 A	INSECTICIDE
--------	-----	-------------

GRANULÉS DISPERSABLES DANS L'EAU POUR L'UTILISATION DANS LES GRAMINÉES À GAZON (Y COMPRIS LES TERRAINS DE GOLF, LES GAZONNIÈRES ET LE GAZON DES TERRAINS MUNICIPAUX, INDUSTRIELS ET RÉSIDENTIELS)

GARANTIE : Clothianidine..... 50%

Avertissement : Contient l'allergène lait

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : 29383
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION - IRRITANT POUR LES YEUX

Contenu net : 50g – 25kg

Valent Canada, Inc.
6-130 Research Lane
Guelph, Ontario
N1G 5G3
www.valent.ca
1-800-682-5368

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :

Retirer tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer.

EN CAS D'INHALATION :

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION :

Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique n'est connu. Administrer un traitement symptomatique.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques, les oiseaux, les petits mammifères sauvages et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons précisées dans le MODE D'EMPLOI.

Ce produit est toxique pour les abeilles exposées au traitement direct, à la dérive de pulvérisation ou aux résidus sur les cultures ou les mauvaises herbes en floraison.

NE PAS appliquer sur les cultures ou les mauvaises herbes en floraison ni lorsque des abeilles sont présentes. Limiter le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats situés à proximité des zones d'épandage.

Toxique pour certains insectes utiles. Limiter le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les insectes utiles dont les habitats se situent à proximité des zones d'épandage, comme les haies et les boisés.

La clothianidine est persistante et peut laisser des résidus jusqu'à la saison suivante. Il est recommandé de ne pas utiliser de produits contenant de la clothianidine aux endroits où ce produit a été appliqué la saison précédente.

L'utilisation de ce produit agrochimique peut entraîner la contamination de l'eau souterraine, particulièrement aux endroits où le sol est perméable (sols sableux, p. ex.) et/ou lorsque la nappe d'eau se situe à faible profondeur.

Afin de réduire le risque de ruissellement de l'eau des surfaces traitées vers des habitats aquatiques, éviter d'appliquer aux endroits où la pente est modérée ou forte, ainsi que sur les sols compactés ou argileux.

Éviter d'appliquer si on prévoit de fortes pluies.

Pour réduire le risque de contamination des milieux aquatiques par l'eau de ruissellement, aménager une bande végétative entre les surfaces traitées et la bordure des plans d'eau.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE OU UN
EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-682-5368***

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Provoque une irritation faible ou modérée des yeux. Éviter tout contact avec les yeux. Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Se laver les mains à fond avec du savon et de l'eau après avoir manipulé ce produit. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre.

Pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations, porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques faits d'un matériau imperméable à l'eau tel que le butyle ou le nitrile, des chaussures et des chaussettes. Si ce produit antiparasitaire pénètre dans les vêtements, les retirer immédiatement, puis se laver à fond et mettre des vêtements propres. Se laver les mains avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, de fumer ou d'aller aux toilettes. Retirer l'équipement de protection individuelle (EPI) immédiatement après avoir manipulé ce produit. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres. Entreposer et laver l'équipement de protection individuelle séparément des vêtements de la maisonnée.

N'appliquer que si le risque de dérive vers des habitations ou d'autres lieux d'activités humaines tels que maisons, chalets, écoles ou aires récréatives est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température et du réglage de l'équipement d'épandage et du pulvérisateur.

Délai de sécurité après traitement

Pour les gazonnières commerciales :

NE PAS retourner ni permettre à quiconque de retourner sur les lieux traités à l'intérieur du délai de sécurité après traitement, soit 12 heures après l'application.

Sur le gazon (terrains industriels et municipaux, terrains résidentiels et terrains de golf, p. ex.) :

INTERDIRE l'accès public tant que les surfaces traitées ne sont pas sèches.

ÉLIMINATION/DÉCONTAMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

Élimination du contenant

Contenant recyclable

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant :

1. Vider complètement le contenant dans la cuve du pulvérisateur. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

ENTREPOSAGE

Pour prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale. Conserver dans le contenant d'origine, au frais et au sec, dans un endroit sécuritaire et bien ventilé.

Ne pas conserver le produit pur ni les solutions diluées dans des contenants d'aliments ou de boissons. Ne pas entreposer ni transporter près des aliments de consommation humaine ou animale. Ne pas utiliser ni entreposer dans les résidences ni à proximité de celles-ci.

GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance à l'insecticide Arena 50 WDG, insecticide du groupe 4A. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à l'insecticide Arena 50 WDG et à d'autres insecticides du groupe 4A. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance. Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'insecticide Arena 50 WDG ou les insecticides des groupes 4 et 4A avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Valent Canada Inc. au 1-800-682-5368 ou à www.valent.ca.

MODE D'EMPLOI

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'insecticide Arena 50 WDG est un insecticide à large spectre pour la suppression d'un large éventail d'insectes infestant les graminées à gazon. Lorsqu'il est appliqué conformément aux directives, l'insecticide CLOTHIANIDINE procure une suppression résiduelle des insectes. La durée de la suppression résiduelle dépend de facteurs environnementaux, de la croissance des végétaux, de la dose utilisée et du degré d'infestation par les insectes.

Comme ce produit n'est pas homologué pour l'utilisation dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser pour la suppression des insectes aquatiques.

DIRECTIVES GÉNÉRALES

- Si une application de l'insecticide Arena 50 WDG a été appliquée et que la population d'insectes nécessite des traitements supplémentaires, utiliser un autre insecticide homologué qui n'appartient pas à la classe des néonicotinoïdes (insecticides des groupes 4 ou 4A).
- **NE PAS** appliquer par voie aérienne.

DIRECTIVES DE MÉLANGE

1. Avant de procéder au mélange, nettoyer la cuve du pulvérisateur en suivant les recommandations de nettoyage décrites sur l'étiquette du dernier produit utilisé.
2. Remplir la cuve du pulvérisateur à moitié du volume d'eau désiré et mettre l'agitateur en marche.
3. Ajouter la quantité requise de l'insecticide Arena 50 WDG dans la cuve.
4. Tout en poursuivant l'agitation, remplir la cuve jusqu'au niveau d'eau désiré.
5. Poursuivre l'agitation pendant le mélange et l'application. **NE PAS** laisser le mélange reposer sans agitation.
6. Après l'utilisation, rincer et nettoyer la cuve à fond. Rincer l'équipement de pulvérisation à fond après chaque usage et appliquer l'eau de rinçage sur la surface traitée.

NE PAS contaminer l'eau d'irrigation, les sources d'eau potable ni les habitats aquatiques en procédant au nettoyage de l'équipement ou à l'élimination des déchets.

Application au moyen d'un pulvérisateur pour grandes cultures : **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer lorsque le vent souffle par rafales. **NE PAS** appliquer sous forme de gouttelettes de taille inférieure à la classification « fine » de l'ASAE. La rampe doit être placée à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Zones tampons :

Les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres vulnérables (tels que les pâturages, forêts, plantations brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et bosquets d'arbustes) et des habitats d'eau douce vulnérables (tels lacs, cours d'eau, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, marais, réservoirs et milieux humides) et des habitats marins ou estuariens vulnérables.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (mètres) requises pour la protection de :				
		Habitats aquatiques d'une profondeur de :		Habitats marins ou estuariens d'une profondeur de :		Habitats terrestres
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur pour grandes cultures*	Gazon	4	2	1	1	1

* Pour les applications au moyen d'un pulvérisateur pour grandes cultures, les zones tampons peuvent être réduites par l'utilisation d'écrans anti-dérive. Si on utilise une rampe de pulvérisation munie d'un écran complet (jupe, rideau) qui va jusqu'au couvert de la culture, la zone tampon précisée ci-dessus peut être réduite de 70 %. Si on utilise une rampe de pulvérisation dont les buses sont munies d'écrans coniques individuels situés à une hauteur maximale de 30 cm au-dessus du couvert végétal, la zone tampon précisée ci-dessus peut être réduite de 30 %.

MODE D'EMPLOI DANS LE GAZON		
Insectes	Dose (g/100 m ²)	Remarques
Hanneton européen Scarabée japonais Hanneton masqué Scarabée asiatique des jardins Scarabée oriental	2,5-5,0 (250-500 g/ha)	<p>Traitements préventifs – Faire les applications pendant la période la plus intense de ponte des œufs de l'espèce ciblée, en commençant dès l'apparition des premiers adultes.</p> <p>Traitements curatifs – On considère le traitement curatif s'il est appliqué après l'éclosion des œufs de l'espèce ciblée ou s'il y a déjà des dommages évidents au gazon causés par la génération présente. Utiliser les doses de la partie supérieure de l'échelle de doses pour les applications effectuées après l'éclosion des œufs. Les applications tardives (fin de l'été ou début de l'automne) pourraient ne fournir qu'une répression des insectes.</p> <p>S'assurer que chaque application de l'insecticide Arena 50 WDG est suivie d'une irrigation ou d'une pluie suffisante pour déplacer la matière active à travers le chaume.</p> <p>La nécessité d'une application peut être établie en fonction du dépistage passé sur le site, des données ou de l'expérience passées, des captures d'adultes pendant la saison en cours ou d'autres méthodes.</p>
Punaise velue	3,5-5,0 (350-500 g/ha)	Appliquer l'insecticide Arena 50 WDG lorsque les populations d'insectes atteignent un seuil dommageable. Utiliser les doses de la partie supérieure de l'échelle de doses lorsque les insectes exercent une forte pression ou pour traiter les endroits où le seuil de dommages est très bas (verts

		des terrains de golf et gazonnières, p. ex.).
Charançon du pâturin annuel	5,5-7,0 (550-700 g/ha)	Appliquer l'insecticide Arena 50 WDG lorsque les populations d'insectes atteignent un seuil dommageable. Pour une maîtrise optimale, cibler le traitement entre le 2 ^e et le 3 ^e stades larvaires. Un traitement effectué en début de saison contre les adultes ayant hiverné peut ne fournir qu'une répression des insectes.
Calandre du pâturin	4,5 (450 g/ha)	Appliquer dès l'identification des insectes au printemps.
Tipule des prairies	5,5 (550 g/ha)	Appliquer l'insecticide Arena 50 WDG au printemps, lorsque les larves sont à maturité mais avant la pupaison OU à l'automne, avant l'éclosion des œufs. N'appliquer l'insecticide Arena 50 WDG que lorsque les populations de tipules des prairies atteignent un seuil dommageable.
Ce produit peut être utilisé sur toutes les surfaces de gazon des terrains de golf, les gazonnières, ainsi que pour le traitement professionnel des gazons des terrains résidentiels, municipaux, industriels et récréatifs. Appliquer l'insecticide Arena 50 WDG dans une quantité d'eau suffisante (4-8 L/100 m ²) pour fournir une distribution optimale sur la surface traitée. NE PAS faire plus d'une application par saison. Éviter de tondre le gazon tant que celui-ci n'a pas été irrigué ou qu'il n'a pas plu, à défaut de quoi l'uniformité du traitement pourrait être affectée.		

Arena est une marque et / ou une marque déposée de Sumitomo Chemical Corporation aux Etats-Unis et ailleurs.